sgen Cfdt:

DOSSIER DE PRESSE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

SEPTEMBRE 2023

Introduction : Quelle université voulons-nous ?

Laisser entendre, comme le fait parfois le président de la République, que les formations universitaires ne contribuent pas à la professionnalisation, que les universités ne se soucient pas de l'insertion professionnelle, n'est pas acceptable, c'est ignorer la réalité de l'enseignement supérieur. Dans un dossier d'accréditation – et ce n'est pas nouveau –, parmi les critères pour le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser), la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGesip), le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcérès), il y a le fait que l'établissement mette en œuvre une politique de formation adaptée à sa stratégie et aux besoins de l'environnement socioéconomique et culturel.

Pour le Sgen-CFDT si la volonté du président de la République est de confondre capacité des formations universitaires à assurer l'insertion professionnelle des étudiant·e·s et réponse aux besoins immédiats du système productif, il fait erreur. Ce serait une réduction grave de la vocation des universités. Erreur, parce que ce serait dévoyer l'université ; erreur, parce que l'enjeu est aussi dans l'acquisition de connaissances et compétences permettant le retour en formation tout au long de la vie, l'adaptation aux transformations futures et pas toujours connues aujourd'hui. D'autant que plus le niveau de formation universitaire est élevé, plus non seulement il faut viser la capacité à s'adapter aux transformations, mais aussi la capacité à accompagner les transformations pour celles et ceux dont on est peut-être amené·e à devenir l'encadrant·e. Sur l'avenir de l'enseignement supérieur, il est temps de reprendre le sujet à l'endroit, en partant du réel et pas de représentations erronées ; de s'appuyer sur les personnels qui travaillent dans l'enseignement supérieur, au lieu de dénigrer leur travail.

Pour le Sgen-CFDT, en cette rentrée universitaire, le sous-investissement chronique dans l'enseignement supérieur pèse sur les conditions de travail des personnels, au point que beaucoup de nos collègues s'épuisent à assurer tant bien que mal à la fois la mission de formation et la mission de recherche qui font l'université.

En lire plus :

« Il est temps d'investir massivement dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche », site du Sgen-CFDT, 6 février 2020, https://vu.fr/PpwDC

« Cneser du 12 septembre 2023 : entendez-vous la situation préoccupante dans nos établissements ? », site du Sgen-CFDT, 12 septembre 2023 https://vu.fr/BHRKG

Budget et modèle économique de l'enseignement supérieur : l'exécutif fait fausse route

La situation budgétaire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche reste extrêmement complexe. Mais cette rentrée semble marquer un basculement dans le discours gouvernemental : au lieu de reconnaitre les difficultés, quitte à ne pas pouvoir toutes les régler, la parole officielle semble maintenant s'accorder un satisfécit, en mettant la persistance des difficultés sur le compte des établissements — et donc, à travers eux, sur le travail des collègues.

Le Sgen-CFDT revendique depuis longtemps un investissement massif dans l'enseignement supérieur. Ces derniers mois, nos élu·e·s ont rappelé à quel point la situation des universités est difficile sur le plan budgétaire et à quel point cela met les personnels en tension.

La non-compensation ou la compensation partielle des mesures salariales décidées par le gouvernement fait peser un risque sur la réalité de ces mesures pour les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il serait inacceptable pour le Sgen-CFDT que tou·te·s les agent·e·s, titulaires et non titulaires, n'en bénéficient pas intégralement. Nous avons demandé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Lors de l'installation du nouveau Cneser, le 12 septembre 2023, la délégation CFDT s'est ainsi adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « [...] les difficultés sont immenses, vous le savez. Dans les universités en particulier, l'accroissement considérable du nombre d'étudiants ces vingt dernières années n'a jamais été accompagné d'une augmentation en proportion des moyens financiers et humains nécessaires pour assurer la formation de ces jeunes. Le résultat, vous le connaissez : un sous-financement considérable des premiers cycles universitaires, qui ne tournent plus que par le recours massif à des Esas mal reconnu, à des vacataires payés mal et très tardivement, et, globalement, à des agents titulaires ou contractuels qui s'épuisent à la tâche, au point souvent d'y laisser leur santé. Et, plus généralement, c'est l'ensemble des établissements représentés ici, EPSCP, EPST comme Epic, qui sont en grave difficulté pour accomplir leur mission avec les moyens dont ils disposent. Dans ce contexte, vos récentes déclarations sur la non-compensation des mesures "fonction publique" et, plus encore, celle du président de la République déclarant "qu'avec leur budget, les universités peuvent faire mieux", ne sont pas entendables et ont, disons-le, quelque chose de

désespérant. Non, madame la ministre, on ne peut pas dire à nos collègues, vos collègues, qu'ils "peuvent faire mieux" sans moyens supplémentaires. Après des années d'écart croissant entre ce que la Nation exige de l'enseignement supérieur et les moyens qu'elle consent à lui donner, non : on ne peut pas faire plus, on ne peut pas faire mieux. Et peut-être, par épuisement et faute de ressources, sera-t-on contraint de faire moins — mais lorsque des établissements envisagent de diminuer leurs capacités d'accueil, ce sont les services du ministère et les recteurs qui les somment de maintenir, voire d'augmenter ces capacités. »

Dès le comité social d'administration ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSA MESR) du 11 juillet 2023 le Sgen-CFDT avait clairement mis en garde la ministre quant à la compensation des mesures « fonction publique » : « Le ministre de la Fonction publique a annoncé, le 12 juin dernier, une série de mesures pour le pouvoir d'achat des agents publics, dont la prise d'effet s'échelonne du 1er juillet 2023 au 1er janvier 2024. La CFDT a exprimé son insatisfaction face au caractère très insuffisant de ces mesures, qui sont loin de compenser la perte de pouvoir d'achat dont sont victimes les agents. Toutefois, ces mesures auront un cout non négligeable pour les opérateurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous tenons donc à demander l'assurance qu'elles seront bien financées, par la subvention pour charge de service public pour l'année 2024, mais aussi par des mesures correctives spécifiques pour l'année en cours. En effet, l'augmentation de la valeur du point d'indice doit s'appliquer au 1er juillet 2023 ; les revalorisations des frais de mission et de la prise en charge des frais de transport prendront effet à la rentrée, et la prime exceptionnelle annoncée pour les agents gagnant moins de 3 250 € brut doit s'appliquer avant la fin de l'année. Cela aura nécessairement un impact sur le budget 2023 des établissements, déjà mis en péril par la compensation incomplète des mesures Fonction publique de 2022. Il est donc indispensable que ces mesures soient compensées dès leur entrée en vigueur. Et toutes les mesures annoncées doivent bien sûr être intégralement financées par la subvention pour charge de service public pour l'année 2024, y compris en ce qui concerne leur application au personnel contractuel, quelle que soit la forme de leur contrat. »

En lire plus :

« CSA MESR du 11 juillet 2023 : déclaration liminaire Sgen-CFDT », site du Sgen-CFDT, 13 juillet 2023, https://vu.fr/DufcT

« Cneser du 12 septembre 2023 : entendez-vous la situation préoccupante dans nos établissements ? », site du Sgen-CFDT, 12 septembre 2023, https://vu.fr/zNAhi

« Budget 2024 : jours sombres en perspective sur l'enseignement supérieur et la recherche ? », site du Sgen-CFDT, 9 septembre 2023, https://vu.fr/TAAw

« Déclaration liminaire au Cneser du 13 juin 2023 », site du Sgen-CFDT, 13 juin 2023, https://vu.fr/BHULQ

« Formation spécialisée santé et conditions de travail : quelles priorités pour l'enseignement supérieur et la recherche ? », site du Sgen-CFDT, 27 avril 2023, https://vu.fr/DNvW

Reconnaitre les personnels

Le Sgen-CFDT avait demandé et obtenu la négociation d'un accord RH dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le sillage de la loi de programmation de la recherche. Cet accord, majoritaire, s'applique, et la clause de revoyure a permis d'accélérer et d'aller plus loin sur un certain nombre de mesures. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer une juste reconnaissance des personnels. Le Sgen-CFDT a des revendications pour toutes les catégories de personnels qui font l'enseignement supérieur et la recherche.

Le ministère a lancé un groupe de travail avec les organisations syndicales sur les Esas, autrement dit les enseignant·e·s du primaire et du secondaire affecté·e·s dans le supérieur. La seconde réunion de ce groupe a eu lieu récemment. Il s'agit d'un sujet majeur, sur lequel le Sgen-CFDT alerte l'administration depuis longtemps. Il y a bien eu un certain nombre d'annonces début septembre, avec l'accélération de l'augmentation de la prime d'enseignement supérieur, d'un montant de 2785 € dès cette rentrée, pour atteindre 4200 € en 2027. Mais le décrochage reste très important par rapport aux enseignant·e·s-chercheur·e·s, car leur prime s'élèvera quant à elle à 6400 € fin 2027, soit 2200 € de plus, alors qu'enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s partaient du même niveau indemnitaire.

Le Sgen-CFDT réclame donc l'accès à l'ensemble du régime indemnitaire des personnels enseignant·e·s et chercheur·e·s (Ripec) pour les Esas (alignement de la partie statutaire de la prime, comme évoqué précédemment, accès à la prime individuelle au titre de la pédagogie), ainsi qu'un référentiel horaire permettant d'intégrer dans le service statutaire les heures de responsabilité.

Nous revendiquons aussi de prévoir des bonifications aux missions spécifiques du supérieur dans le barème pour l'accès à la classe exceptionnelle, pour que la suppression du vivier 1 ne pénalise pas les Esas, suppression qui rendra encore moins attractive l'affectation dans le supérieur.

Concernant les enseignant·e·s-chercheur·e·s, le Sgen-CFDT continue de demander :

- l'engagement des pouvoirs publics à abonder le budget des universités pour que 45 % des enseignant·e·s-chercheur·e·s (contre 18 % actuellement) puissent bénéficier de la prime individuelle Ripec C3 ;
- la nécessité de mettre en place un vrai dialogue social au sein des comités sociaux d'administration (ex-comités techniques) des établissements ;
- le besoin de mener une réflexion sur le travail considérable d'évaluation réalisé par les élu·e·s des conseils des établissements ;
- le besoin d'avoir un bilan exhaustif sur le montant des primes attribuées par les établissements.

Alors que le ministère de l'Éducation nationale a amorcé un travail de fond en vue de la revalorisation et du repyramidage de la

filière administrative, que la loi de programmation de la recherche (LPR) a permis une revalorisation d'une partie des bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (Biatss) du fait d'une vision restrictive du lien avec la recherche, pour le Sgen-CFDT, le statuquo pour les Biatss de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne peut pas durer, en particulier pour celles et ceux qui exercent dans les universités ou celles et ceux dont on considère injustement que leur travail ne contribue pas à l'activité de recherche.

Pour le Sgen-CFDT, la revalorisation indemnitaire pour l'ensemble des Biatss doit être du même niveau que celle obtenue pour les personnels de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (Aénes) dans l'Éducation nationale.

Les concertations en vue de la poursuite de la convergence indemnitaire ne donnent pas entièrement satisfaction, notamment parce que la gestion par grandes masses budgétaires au niveau ministériel pose un problème de méthode. En effet, rien ne garantit que la politique indemnitaire des établissements suivra les préconisations du ministère en matière de revalorisation.

Le Sgen-CFDT propose donc la mise en place de lignes directrices de gestion indemnitaires. Elles permettraient d'indiquer clairement les montants planchers et aucun·e agent·e ne serait laissé·e de côté.

Le Sgen-CFDT revendique sans relâche la fusion des corps des conservateur·trice·s et conservateur·trice·s généraux·ales, nous revendiquons aussi l'alignement de la rémunération des conservateur·trice·s des bibliothèques sur celle des conservateur·trice·s du patrimoine.

En lire plus :

« Esas : des progrès sur l'indemnitaire, des revendications sur le statut », site du Sgen-CFDT, 7 septembre 2023, https://vu.fr/akzZJ

« Proposition du Sgen-CFDT concernant les Esas », site du Sgen-CFDT, 7 septembre 2023, https://vu.fr/sTyA

« Installation du CSA MESR : déclaration liminaire du Sgen-CFDT », https://vu.fr/wWWYE

« Carrières et rémunérations : quelles revendications dans l'ESR », site du Sgen-CFDT, 21 septembre 2022, https://vu.fr/choOv

Mise en œuvre de la loi ORE : injonction contradictoire pour les personnels des universités

La commission des finances a remis un rapport d'information sur la loi d'organisation de l'enseignement supérieur (ORE) et ses financements fin juin. Ce rapport aborde essentiellement l'angle des financements de la loi, mais permet toutefois de clairement démontrer à quel point cette loi a imposé aux universités une injonction contradictoire : faire de l'accompagnement et du suivi des étudiants, face à une augmentation forte des effectifs et sans lui en donner les moyens. C'est une confirmation de ce que nous constatons avec nos équipes syndicales dans les universités.

La loi ORE avait deux objectifs :

- Un objectif quantitatif, qui s'est traduit concrètement par la création de places, pour répondre à la forte augmentation du nombre d'étudiant·e·s qui s'inscrivent à l'université. Mais ce financement s'est fait sur la base d'un versement très faible, nous y reviendrons.
- Un objectif qualitatif, l'accompagnement des étudiant·e·s, pour répondre à l'échec en licence, via des contrats pédagogiques et des mesures d'accompagnement. Allait de pair avec cet accompagnement, la volonté de proposer des parcours différenciés et plus flexibles aux étudiant·e·s.

Entre la rentrée 2011-2012 et la rentrée 2021-2022, les effectifs à l'université ont augmenté de 30 0000*, soit dix universités de taille moyenne (environ 30 000 inscrit·e·s). Or les moyens n'ont pas suivi, tant s'en faut. Le financement des créations de places évoqué précédemment s'est fait sur des bases extrêmement faibles, 1 600 €, comme s'il suffisait d'ajouter quelques étudiant·e·s dans des amphis largement sous-occupés ! À titre de comparaison, l'évaluation du cout de formation d'un·e étudiant·e à l'université est d'environ 5 250 € par an, on voit qu'on est loin du compte… Et s'il faut augmenter l'encadrement, on peut prendre comme référence la dépense moyenne de l'État pour

* « Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 », tableau 1, Note flash du Sies, https://vu.fr/HXfr

un·e étudiant·e de BTS (14 270 €) ou de classe prépa (15 710 €)**. Pour pallier cette difficulté, l'État a proposé aux universités de choisir entre ces 1 600 € « soclés » ou un financement par le plan de relance, avec cette fois 3 200 € à la clé… mais pour cela, il fallait accepter le fait que ce financement ne soit assuré que sur deux ans. Le rapport souligne ainsi l'absurdité d'un tel financement, via des crédits extrabudgétaires : l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s suppose des créations de postes, autrement dit des financements sur le long terme, alors que là, le dispositif mis en place était à très court terme. D'autre part, outre la question des emplois, la capacité d'accueil physique, les locaux, suppose des investissements qui nécessairement s'inscrivent dans la durée : construire l'équivalent de 10 universités sur 10 ans suppose des moyens pour construire et pour payer les charges (il suffit de penser au cout des dépenses de chauffage).

Par conséquent, le sous-financement des établissements d'enseignement supérieur s'est encore accentué, et n'a pas permis de véritablement mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement prévus par la loi. Ainsi, la création de dispositifs de soutien comme les « oui si » demandent plus de moyens que les filières classiques, parce qu'ils doivent s'adresser normalement aux publics plus faibles. Or, les moyens par étudiant·e sur la période ont diminué, ce qui a rendu la mise en œuvre du dispositif très problématique. Ainsi, sur la période 2011-2021, le nombre d'enseignant·e·s-chercheur·e·s dans l'enseignement supérieur a diminué de plus de mille, et cette diminution n'a pas été compensée par l'augmentation du nombre d'enseignant·e·s du second degré : c'est -250 postes sur la même période***. Il est difficile alors de renforcer l'encadrement sur des petits groupes d'étudiant·e·s pour les faire réussir ! Les quelques éléments qui sont remontés des établissements ne permettent pas de conclure à l'efficacité du dispositif, mais on concevra sans peine que sans moyen, il est difficile de faire des miracles.

À cet égard, la disparition du comité de suivi de la loi ORE, après son premier rapport, en 2019, est révélatrice des contradictions entre la loi et les financements qui l'ont accompagnée !

Outre cet accompagnement des publics fragiles, la loi ORE devait donner les moyens aux universités d'aider les étudiant·e·s à construire leur orientation, en permettant des parcours différenciés et plus flexibles. Mais là encore, la mise en place de tels « parcours personnels et professionnels des étudiant·e·s » suppose un encadrement renforcé pour accompagner les choix. Mais malgré l'absence de moyens, l'insertion professionnelle des étudiant·e·s des licences professionnelles et des masters est très bonne. L'insertion professionnelle des masters à 30 mois de l'obtention du diplôme atteint 93 % et elle est de 87 % à 18 mois. Les emplois occupés par les diplômés sont des emplois de cadre à pratiquement 70 % en seulement 30 mois. On ne peut donc pas dire comme on l'a entendu il y a peu de temps « qu'on a un énorme problème d'orientation et une forme de gâchis collectif, ce n'est pas un problème de moyens, avec les moyens qu'on met on doit faire beaucoup mieux ». Les universités font bien, et avec très peu de moyens, comme on vient de le voir. Mais cela se fait au prix de la dégradation des conditions de travail des personnels qui vivent d'autant plus mal ce discours culpabilisant et sans fondement.

** « Enseignement supérieur, pour un enseignement plus juste et plus efficace », Gabrielle Fack et Élise Huillery, site du Conseil d'analyse économique, https://vu.fr/eiRa

*** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2021 », Note DGRH no9, octobre 2022, https://vu.fr/OMxe

L'accompagnement social des étudiant·e·s ne peut s'améliorer sans investir dans les Crous et sans améliorer le taux d'encadrement à l'université

Lorsque le gouvernement a lancé la première étape de refonte et de revalorisation des bourses étudiantes, le Sgen-CFDT a salué une avancée dans la lutte contre la précarité étudiante. Depuis, les propos du président de la République et les orientations budgétaires pour l'enseignement supérieur laissent craindre que le second volet des recommandations de la mission Jolion soit laissé dans les cartons.

Pour le Sgen-CFDT, il faut aller au bout de la refonte du système des bourses sur critères sociaux, avec les abondements budgétaires nécessaires.

Pour le Sgen-CFDT, l'accompagnement des étudiant·e·s, la lutte contre la précarité, l'action en vue de leur émancipation et plus grande autonomie ne passe pas que par les bourses ou une allocation étudiante, quelle qu'elle soit.

L'accompagnement des étudiant·e·s suppose des agent·e·s dans les universités et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) : enseignant·e·s-chercheur·e·s, personnels sociaux et de santé, personnels administratifs et ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation (ITRF) qui accompagnent les étudiant·e·s dans leur orientation, dans leurs études, personnels des Crous dans les résidences étudiantes et les restaurants universitaires.

Le renoncement budgétaire à investir dans l'enseignement supérieur alimente la précarité étudiante, limite la capacité à lutter contre l'échec à l'université et donc à réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Dans les Crous, avoir laissé planer le doute si longtemps sur la compensation des mesures décidées par le gouvernement puis des factures énergétiques a mis en tension les personnels des Crous.

Là aussi, il faut une politique résolue et financée si l'on veut réellement construire davantage de logements étudiants relevant des Crous et si l'on veut que les personnels des Crous puissent travailler dans de bonne condition au service des étudiant·e·s et de la réussite étudiante.

En lire plus :

« Dispositif d'emploi national du Cnous : une dégradation budgétaire inquiétante », site du Sgen-CFDT, 11 juillet 2023, https://vu.fr/xWrx

« Le Sgen-CFDT salue les annonces du MESR sur les bourses étudiantes », site du Sgen-CFDT, 29 mars 2023, https://vu.fr/QqcvX

«Les Crous sous haute tension faute de financement adapté aux missions», site du Sgen-CFDT, 25 septembre 2023, https://vu.fr/wpsgg

Après le rapport Gillet, quelles pistes pour la recherche

La mission confiée à Philippe Gillet était à la fois très large et très restreinte (https://vu.fr/hUad). Très large, car on lui demandait d'aborder la complexité considérable du système français de recherche publique ; très restreinte parce que les « livrables » attendus se limitaient à deux points : des mesures de simplification de la gestion des unités mixtes de recherche ; et une réflexion sur le déploiement d'agences de programme thématique. Le rédacteur du rapport a toutefois rajouté un point qui ne correspondait pas à la commande, avec sa préconisation d'instituer un·e haut·e-conseiller·e à la recherche : cette préconisation, problématique en termes de vision de nos institutions, ne semble pas avoir retenu l'attention des dirigeant·e·s, et c'est sans doute une bonne chose.

Pour le reste, la lecture du rapport laisse quelque peu le·la lecteur·trice sur sa faim : ainsi, il n'est pas certain que des simplifications concernant les outils (système d'information notamment) ne suffisent à résorber une complexité qui est d'ordre systémique. Le récent déploiement, par le CNRS, d'un nouveau système de gestion des missions a montré d'ailleurs que les changements d'outils, quand ils ne sont pas parfaitement maitrisés, compliquent le travail plus qu'ils ne le simplifient — quand ils ne l'empêchent pas totalement, et pendant des semaines, comme ça a été le cas ici.

La mise en place, prévue, des agences de programmes, ajoutera une couche de complexité supplémentaire au système. On voit mal en quoi le seul fait que ces agences soient confiées à des organismes nationaux de recherche permet de garantir le pilotage scientifique des projets — tout dépendra en réalité de la manière dont sera organisée la gouvernance de ces programmes : seule la participation réelle de la communauté scientifique concernée est en mesure d'assurer un véritable pilotage scientifique.

Les déclarations de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant la mise en place de ce rapport mettent de plus en avant un niveau orthogonal de pilotage au niveau local : elle assure en effet que, si les organismes nationaux de recherche (ONR) seront en charge des agences de programmes au niveau national, elle assure que les universités seront « cheffes de file » au niveau des sites. Quelle pourrait être la nature exacte de ce chef-de-filat ? Et surtout, quel sera l'impact de cette double structuration sur le travail réel des agent·e·s ?

Faute de clarté à ce stade, le Sgen-CFDT n'a pas voulu se livrer à un simple commentaire du rapport. La ministre doit annoncer dans les semaines prochaines des mesures concrètes issues de ce rapport. Nous demandons que ces décisions soient prises dans le dialogue avec les organisations syndicales, qui connaissent mieux que personne la réalité du travail des agent·e·s. La fédération Sgen-CFDT et ses syndicats attendent de pouvoir travailler avec le ministère sur ce sujet, et analyseront les propositions qui seront faites avec précision au regard de leur impact sur le travail réel des chercheur·e·s et de l'ensemble du personnel.

En lire plus :

« Le Sgen-CFDT Recherche interpelle le président du CNRS à l'occasion de la rencontre PDG/OS du 18 septembre », site Sgen-CFDT Recherche EPST, 21 septembre 2023, https://vu.fr/dmOVw

Formation initiale des enseignant·e·s : une réforme mal pensée serait vouée à l'échec

Les déclarations du président de la République depuis un an maintenant, sur la formation des enseignant·e·s, soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses à la grave crise d'attractivité que connaissent les métiers d'enseignant·e·s. Le Sgen-CFDT ne partage pas le champ lexical de la vocation pour parler de ces métiers. Ce discours vocationnel empêche souvent de penser les réalités du travail enseignant. Il a longtemps légitimé l'absence de revalorisation des rémunérations et accentué la tendance à sous-valoriser des métiers majoritairement féminins.

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté mercredi 13 septembre 2023 aux organisations syndicales les axes de réflexion sur l'attractivité du métier enseignant. Gabriel Attal affiche la volonté de « rebâtir le prestige du métier enseignant » avec trois chantiers pour lesquels les discussions sont ouvertes : formation initiale, évolution des carrières, conditions de travail.

Concernant la formation initiale et le recrutement, le Sgen-CFDT refuse toute différenciation entre les corps de la filière d'enseignement et d'éducation. La réforme du déplacement du concours en fin de M2 a été ratée parce que partielle et utilisée pour faire des économies alors qu'il faut investir massivement dans la formation. Le Sgen-CFDT souhaitait un concours en fin de M2 car l'année de M1 était intenable. Nous revendiquons une rémunération pendant l'ensemble du master ouvrant des droits sociaux ainsi qu'une alternance dont la priorité est la formation de l'étudiant·e·s. D'autre part, le concours doit correspondre aux besoins, et donc évaluer sur la base de la formation.

Les étudiant·e·s alternant·e·s en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) et les enseignant·e·s stagiaires ne doivent pas être considéré·e·s comme des moyens d'enseignement afin de permettre une entrée progressive dans le métier. Nous demandons l'évaluation des dispositifs actuels de pré-professionnalisation – assistant·e·s d'éducation (AED) en préprofessionnalisation, licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) –, avant toute nouvelle nième réforme.

Le Sgen-CFDT déclare avec force que rémunération et conditions de travail sont prioritaires. Les discussions ne peuvent pas repartir de zéro et le Sgen-

CFDT rappelle que la formation des enseignant·e·s est un domaine partagé avec l'enseignement supérieur : les arbitrages à venir sur le repositionnement du concours ne peuvent pas se décider unilatéralement rue de Grenelle.

Un concours de recrutement pour le professorat des écoles repositionné en fin de L3 aurait forcément des conséquences sur le premier cycle de licence et pose de nombreuses questions statutaires si la titularisation n'intervient qu'après l'obtention du master.

En lire plus :

« Recrutement dans l'éducation nationale : il faut agir de toute urgence », site du Sgen-CFDT, 13 mai 2023, https://vu.fr/AqAJm

« Risque de crash de la formation des enseignant·e·s du premier degré », site du Sgen-CFDT, 29 mars 2023, https://vu.fr/EcKIY

La protection sociale complémentaire

Le Sgen-CFDT participe à la négociation d'un accord relatif à la protection sociale complémentaire en santé avec la direction générale des ressources humaines (DGRH) pour améliorer l'accord interministériel signé par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique. La négociation concerne les agent·e·s relevant des ministères de l'Éducation nationale (MEN), de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), de la Jeunesse et des Sports (MJS), ainsi que leurs ayant-droits.

Le Sgen-CFDT propose des hypothèses qui permettent de répondre à la diversité des situations familiales et financières et à la diversité des besoins de l'ensemble des agent·e·s, ayants droit et retraité·e·s des trois ministères (MEN, MESR, MJS).

Le Sgen-CFDT souhaite que tous les agents et toutes les agentes puissent se soigner selon leurs besoins et selon leur capacité financière ; c'est pour cette raison que nous défendons la mise en place de trois options en sus du panier de soin interministériel.

Le Sgen-CFDT veut de la solidarité entre les actif·ve·s et les retraité·e·s. Nous souhaitons la mise en place d'un lissage des cotisations pour les agent·e·s déjà parti·e·s à la retraite au moment de la mise en œuvre du nouveau régime de protection sociale complémentaire santé.

La CFDT a porté avec force la question de la solidarité familiale et intergénérationnelle. Le Sgen-CFDT souhaite que les taux de cotisation des enfants de moins de 21 ans s'appliquent également aux options.

Le Sgen-CFDT, ainsi que les autres organisations syndicales, ont exprimé le souhait que la prévoyance soit intégrée dans les discussions. Nous avons obtenu que cette question soit inscrite dans l'accord de méthode et dans l'accord ministériel à venir.

La CFDT revendique une évolution des garanties statutaires et le couplage santé et prévoyance.

Le Sgen-CFDT a aussi demandé à la DGRH et au MESR d'anticiper l'impact de la mise en œuvre à venir d'un accord sur la protection sociale en santé : cela supposera du travail supplémentaire pour les services RH des établissements et organismes. Il faudra donc assurer le financement d'emplois nécessaires pour s'adapter à cette charge nouvelle.

Fiche d'identité du Sgen-CFDT

Le Syndicat général de l'Éducation nationale (Sgen-CFDT) a été créé en 1937. Il compte 24 000 adhérent·e·s.

Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti

Le Sgen-CFDT est une fédération de syndicats qui, au sein de la CFDT, rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :

- de l'Éducation nationale,
- de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique,
- de l'Enseignement agricole public,
- des services de la Jeunesse et des Sports,
- des établissements d'enseignement et de recherche français à l'étranger et personnels détachés ou recrutés localement dans les établissements culturels.

Le Sgen-CFDT est membre du Comité syndical européen de l'éducation et de l'Internationale de l'éducation.

Il est composé de trente-et-une structures territoriales, dont trois nationales :

- Syndicat de médecins de l'Éducation nationale (Snamspen),
- Syndicat des travailleurs de la recherche extramétropolitaine (Strem),
- Recherche Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Contact presse : Yassmine Tlass
Tél. : 01 56 41 51 10 - 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
@SyndicatSgenCFDT
@AtpSgen / @SgenCFDT

Le secrétariat national

Attributions et coordonnées des secrétaires nationales et nationaux du Sgen-CFDT

Catherine Nave-Bekhti

Secrétaire générale

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr
cnave-bekhti@sgen.cfdt.fr
@CNaveBekhti
07 83 76 82 40

Relation avec les cabinets ministériels
Relations presse et médias
Relations intersyndicales
Relations avec les associations

Suivi des instances fédérales
Suivi des syndicats Sgen-CFDT
Suivi de la préparation du congrès fédéral

Coordination de l'action revendicative
Coordination des instances ministérielles

Comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale (CSAMen)

Suivi des dossiers Jeunesse et Sports

Membre du Bureau national confédéral

Institut de recherche, d'études et d'animation (Iréa)

Solidarité internationale, droits humains

Françoise Lambert

Trésorière

flambert@sgen.cfdt.fr
@FLambert_SGEN
06 89 23 41 61

Secteur enseignement supérieur et recherche publique

Finances fédérales

Commission organisation finances (COF)

Chercheur·se·s, enseignant·e·s-chercheur·se·s

Vie et fonctionnement des collectifs de travail dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, agir sur le travail dans l'enseignement supérieur et la recherche

Orientation
Formations certifications

Suivi du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser)

Conseil national confédéral (CNC)

Laetitia Aresu

laresu@sgen.cfdt.fr
@AresuLae
06 60 12 73 61

Secteur politique des personnels

Cheffe de file de la négociation sur la protection sociale complémentaire (PSC)

Comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale (CSAMen)

Formation spécialisée santé et sécurité au travail du CSAMen

Fonctions publiques : commission exécutive de l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa), Conseil commun de la fonction publique (CCFP)

Suivi des élu·e·s en CSA et mandaté·e·s en formation spécialisée

Filières du second et du premier degré
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)
Accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH) et école inclusive
Contractuel·le·s

Santé et sécurité au travail
Personnels en situation de handicap
Égalité professionnelle

Commission confédérale femmes
Conseil national confédéral (CNC)

Christophe Bonnet

cbonnet@sgen.cfdt.fr
@cbonnet_sgen
06 03 92 05 30

Secteur enseignement supérieur et recherche publique
Secteur politique des personnels

Juridique

Comité social d'administration du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSAMESR)
Suivi du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser)

Fonctions publiques : Conseil commun de la fonction publique (CCFP) et Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)

Chercheur·se·s, enseignant·e·s-chercheur·se·s
Ingénieur·e·s et personnels techniques de la recherche (ITA) et ingénieur·e·s et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)
Personnels des bibliothèques
Administrateur·trice·s d'État
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

Vie et fonctionnement des collectifs de travail dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, agir sur le travail dans l'enseignement supérieur et la recherche

Membre du bureau national de la CFDT Cadres

Groupe de travail confédéral sur l'enseignement supérieur et la recherche

Syndicalisme européen et international

Conseil national confédéral (CNC)

Caroline Brisedoux

cbrisedoux@sgen.cfdt.fr
@cbrisedoux
07 68 60 40 76

Secteur développement
Secteur politique d'éducation et de formation
Secteur enseignement supérieur et recherche publique

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Oscar

Suivi de la clôture

Premier degré
Vie et fonctionnement des écoles, agir dans son école
Professeur·e·s des écoles
Enseignant·e·s du primaire et du secondaire affecté·e·s dans le supérieur (Esas)

Formation initiale, continuée et continue des personnels d'enseignement et d'éducation

Florence Dubonnet

fdubonnet@sgen.cfdt.fr
@Fdubonnet
06 70 48 02 19

Secteur politique des personnels
Secteur formation-études, commission fédérale formation (CFF)

Oscar
Pôle Simon

Juridique

Contractuel·le·s
Accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH) et école inclusive
Personnels administratifs
Personnels ingénieur·e·s et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)
Personnels des bibliothèques
Personnels de santé
Personnels sociaux

Télétravail

Vie et fonctionnement des collectifs de travail dans les services déconcentrés, agir dans les services déconcentrés

Suivi des élu·e·s en commission administrative paritaire nationale (CAPN)
Suivi des élu·e·s en comité social d'administration (CSA) et mandaté·e·s en formation spécialisée

Fonctions publiques : commission exécutive de l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa), Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)

Conseil national confédéral (CNC)

Laurent Gomez

lgomez@sgen.cfdt.fr
@lagoz1
06 64 27 14 08

Secteur développement
Secteur politique des personnels
Secteur politique d'éducation et de formation

Suivi du conseil fédéral

Suivi de la clôture

Accompagnement des pratiques syndicales de proximité

Élections

Vie et fonctionnement des établissements, agir en établissement
Collège
Lycée

Filières du second et du premier degré

Suivi des élu·e·s en comité social d'administration (CSA) et mandaté·e·s en formation spécialisée

Centre national d'enseignement à distance (Cned)
Canopé

Conseil national confédéral (CNC)

Jean-Marc Marx

Trésorier adjoint

jmmarx@sgen.cfdt.fr
@theodonis
06 47 86 43 82

Secteur politique d'éducation et de formation
Secteur communication
Secteur formation-études, commission fédérale formation (CFF)

Accompagnement des pratiques syndicales de proximité
Vie et travail militant à la fédération, secrétariats et séminaires fédéraux, communication interne, outils internes d'information

Premier degré
Vie et fonctionnement des écoles, agir dans son école
Professeur·e·s des écoles
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN)
Accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH) et école inclusive (élèves en situation de handicap, élèves à besoins éducatifs particuliers [Ébep], éducation prioritaire)

Égalité professionnelle
Lutte contre les discriminations

Conseil national confédéral (CNC)

Sylvie Perron

sperron@sgen.cfdt.fr
@perronsylvie2
06 89 20 03 02

Secteur politique des personnels
Secteur politique d'éducation et de formation
Secteur communication

Responsable de la gestion des ressources humaines (GRH) des salarié·e·s

Cadres pédagogiques : personnels de direction (Perdir), inspecteur·trice·s de l'Éducation nationale (IEN), inspecteur·trice·s d'académie - inspecteur·trice·s pédagogiques régionaux·ales (IA-IPR)
Conseiller·e principal·e d'éducation (CPE)
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN)
Professeur·e·s de lycée professionnel (PLP)

Enseignement agricole public (EAP)

Action sociale

Encadrement
Gouvernance des lieux d'enseignement
Vie et fonctionnement des établissements, agir en établissement

Orientation des élèves et étudiant·e·s
Voie professionnelle
Formation professionnelle
Accompagnement santé et social dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et dans les établissements des sports

Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

Conseil national confédéral (CNC)

Alexis Torchet

atorchet@sgen.cfdt.fr
@atorchet
06 20 12 70 37

Secteur organisation-finances
Secteur communication, magazine *Profession Éducation*
Secteur politique d'éducation et de formation

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Accompagnement des pratiques syndicales de proximité
Pôle structure et coordination du suivi des syndicats
Suivi du Conseil national
Moyens syndicaux
Commission organisation finances (COF)
Suivi de la clôture
Pôle Simon

Chef de file rendez-vous des syndicats

Relations avec les services de la confédération

Relations avec la délégation CFDT au Conseil économique, social et environnemental (Cése)

Conseil national confédéral (CNC)

Crédits photos :

P. 1 : StockSnap (étoiles), Nonbirinonko (Parthénon), fotografyarte (microscope), StockSnap (réunion)

P. 3 : Par LPLT — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=8719581

P. 5 : GLopezR

P. 7 : Johnyksslr

P. 10 : Par LPLT — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=8719581

P. 12 : steveriot1

P. 14 : Nikondian

P. 15 : Philippe Antoine

P. 17, 18, 19 : Catherine Nave-Bekhti

P. 16 : Catherine Nave-Bekhti et Sylvie Perron (photo 1)